SEANCE DU 1er FEVRIER 2022

Le Conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire le 1^{er} février 2022 à 19 heures 00, à la mairie de Tracy le Mont sous la présidence de Sylvie VALENTE LE HIR, Maire.

Nombre de membres en exercice: 19

Présents: M. Stéphane Baudin, Mme Jocelyne Brasseur, Mme Mireille Delcorps, Mme Carole Delhay, M. Jean Louis Gourdon, M. Manuel Jacques, Mme Nadia Kozan, Mme Nathalie Lapeyre, M. Alain Maillet, Mme Sophie Mopty, M. Christophe Pelé, M. Aurélien Renard, M. Stéphane Saison et Mme Sylvie Valente Le Hir.

Absent: M. Johann Augusto

Absents ayant donné procuration: Mme Lina Joannès à Mme Nadia Kozan, Mme Nathalie Legrand à Mme Sylvie Valente Le Hir, M. Patrice Caudron à M. Alain Maillet et Mme Karine Paul à Mme Carole Delhay.

Secrétaire de séance : M. Alain Maillet

<u>1 – APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 22 NOVEMBRE 2021</u>

Le Conseil municipal à l'unanimité approuve le compte-rendu de la séance du 22 novembre 2021.

2- SUBVENTION A L'ASSOCIATION TRASSO – FREQUENTATION DE DECEMBRE 2021

Vu l'exposé de Mme le Maire,

Vu l'accord donné par le conseil municipal (vote de la convention avec l'association Trasso)

Le conseil municipal à l'unanimité est d'accord pour verser à l'association Trasso une subvention (article 6574) d'un montant de 610€ pour la fréquentation de décembre 2021.

3- CREATION D'UN POSTE DE REDACTEUR TERRITORIAL ET FERMETURE D'UN POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 1ERE CLASSE

Vu l'exposé de Mme le Maire,

Le conseil municipal à l'unanimité autorise la création d'un poste de rédacteur territorial à hauteur de 26h00 par semaine à compter du 1er Février 2022.

Dès lors que le poste de rédacteur territorial sera pourvu, il entraînera la fermeture de l'ancien poste d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe.

<u>4- DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA REGION : PROJET 1 MILLION D'ARBRES</u>

La région Hauts-de-France a lancé l'appel à projets « Plan Arbres » afin de lutter contre le changement climatique, augmenter les stocks de carbones, améliorer le cadre de vie et favoriser la biodiversité, entre autres.

La commune de Tracy-le-Mont, consciente des enjeux portés par la subvention, souhaite ainsi déposer un dossier pour son territoire.

Ainsi par la présente délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Approuve à l'unanimité les projets de plantation ;
- Décide de déposer un dossier de subvention au titre du Plan Arbres de la région Hautsde-France ;
- Un engagement sur la gestion et la pérennité du projet, comprenant l'adoption des pratiques de taille douce ;
- Un engagement à communiquer sur la contribution du projet au Plan Arbres ;
- Autorise la Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

5- DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU DEPARTEMENT : TRAVAUX DE CONSTRUCTION, D'EXTENSION, DE RENOVATION, DE REHABILITATION D'UN BATIMENT COMMUNAL

Vu l'exposé de Mme le Maire,

Vu le souhait de rénover un bâtiment communal dont le montant du projet est estimé à 354 282.62 € HT soit 425 139.14 € TTC

Le conseil municipal à l'unanimité autorise Mme le Maire à déposer un dossier de demande de subvention auprès du département.

6-PROGRAMME DE DEPLOIEMENT D' «INFRASTRUCTURES DE RECHARGE POUR VEHICULES ELECTRIQUES ET HYBRIDES RECHARGEABLES (IRVE) » SUR LE TERRITOIRE DU SYNDICAT D'ENERGIE DE L'OISE

Le Syndicat d'Energie de l'Oise (SE60) a mis en oeuvre un programme déploiement de bornes de recharge des véhicules électriques et hybrides qui permet de mailler le territoire.

Le réseau des bornes « Mouv'Oise » a pour objectif de rassurer les utilisateurs sur leur capacité à compléter leur autonomie en cours de route.

Chaque borne Mouv'Oise est équipée de deux prises pour les voitures (22 kVA pour chaque prise type 2S de standard européen) et de deux prises pour les deux roues (prise type EF de 3 kVA), permettant de recharger deux véhicules simultanément.

Ce réseau de borne est complété d'un service public de recharge privilégiant l'interopérabilité et l'accès à tous les utilisateurs.

Les bornes sont communicantes et reliées à un central de supervision permettant de connaître sa localisation et sa disponibilité.

Le coût d'investissement est financé à 80% dans le cadre du Plan de relance (Programme FACE transition énergétique et solutions innovantes). Le solde à charge est financé par le SE60, sur ses fonds propres.

Concernant les coûts de fonctionnement, l'ingénierie globale et le suivi administratif sont assurés par le SE60. Les autres coûts (entretien et dépannage, suivi cartographique, supervision, abonnement électrique et consommation d'électricité) évalués à 1 250 € TTC / an / borne, sont financés par les communes ou les intercommunalités.

Les communes d'implantation de bornes doivent délibérer sur le transfert de la compétence « Infrastructures de charge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables (IRVE) » au SE60 et sur les modalités de mise en œuvre du projet fixées dans les conditions techniques, administratives et financières.

La commune de TRACY LE MONT souhaite être dotée d'une borne pour laquelle la participation de la Communauté de Communes des Lisières de l'Oise a été sollicitée pour le fonctionnement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

Vu les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L. 2224-37, permettant le transfert de la compétence « infrastructures de charge pour véhicules électriques » (création et entretien des bornes, exploitation du service) aux autorités organisatrices d'un réseau public de distribution d'électricité visées à l'article L. 2224-31 du Code général des collectivités territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 29 novembre 2013 portant modification des statuts du Syndicat d'Energie de l'Oise (SE60) à compter du 1^{er} janvier 2014 et habilitant le Syndicat à exercer, aux lieux et place des communes qui en font la demande, la compétence mentionnée à l'article L. 2224-37 du CGCT.

Vu l'arrêté préfectoral en date du 3 août 2021 portant modification des statuts du Syndicat d'Energie de l'Oise (SE60).

Considérant que le SE60 souhaite poursuivre le déploiement d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables (IRVE), et ce à travers un maillage cohérent couvrant l'ensemble de son territoire.

Vu les conditions techniques, administratives et financières d'exercice de la compétence « infrastructures de charge pour véhicules électriques », telles qu'annexées à la présente délibération.

Considérant l'intérêt du déploiement d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques et hybrides.

- Approuve le transfert de la compétence « infrastructures de recharge pour véhicules électriques » au Syndicat d'Energie de l'Oise pour la mise en place d'un service comprenant la création, l'entretien, et l'exploitation des infrastructures de charge nécessaires à l'usage des véhicules électriques ou hybrides rechargeables, dont l'exploitation comprend l'achat d'électricité nécessaire à l'alimentation des infrastructures de recharge.
- Adopte les conditions techniques, administratives et financières d'exercice de la compétence « infrastructures de recharge pour véhicules électriques » ci-annexées.
- Valide le projet de déploiement d'une infrastructure de charge pour véhicules électriques et hybrides sur le territoire de la commune.
- **Prend acte** qu'aucune participation financière n'est sollicitée concernant l'investissement.

- **Prend acte** de la décision de la Communauté de Communes des Lisières de l'Oise de prendre en charge les frais de fonctionnement.
- Autorise Madame le Maire à signer tout document en lien avec cette opération.

7- ADHESION DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION CREIL SUD OISE AU SYNDICAT D'ENERGIE DE L'OISE

Madame le Maire expose que la Communauté d'Agglomération Creil Sud Oise, par délibération en date du 24 juin 2021, a sollicité son adhésion afin de transférer au syndicat la compétence optionnelle :

- Maîtrise de la Demande en Energie et Energies Renouvelables (hors travaux)

Lors de son assemblée du 23 novembre 2021, le Comité Syndical du SE60 a approuvé l'adhésion de la Communauté d'Agglomération Creil Sud Oise.

Conformément aux dispositions visées à l'article L 5211-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président du SE60 a notifié la décision du Syndicat à l'ensemble de ses adhérents pour délibérer sur cette adhésion.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

☐ APPROUVE l'adhésion de la Communauté d'Agglomération Creil Sud Oise au SE60.

8- CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA DIRECTION DEPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES DE L'OISE ET LA COMMUNE DE TRACY LE MONT - VERIFICATION SELECTIVE DES LOCAUX EN VUE DE FIABILISER LES VALEURS LOCATIVES DES PROPRIETES BATIES ET OPTIMISER LES BASES FISCALES

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales;

Considérant qu'afin d'améliorer la connaissance du tissu fiscal, de fiabiliser les valeurs des propriétés bâties, la commune souhaite engager un travail d'actualisation des bases fiscales, poursuivant ainsi le double objectif d'améliorer l'équité devant l'impôt entre contribuables et consolider, voire optimiser le produit fiscal de la commune ;

Considérant que le Code Général des Impôts réglemente et encadre les échanges entre les Communes et les Directions Départementales des Finances Publiques - DDFIP - sur les bases d'imposition de la fiscalité directe locale ;

Considérant que la DDFIP de l'Oise et la commune de Tracy le Mont souhaitent matérialiser les modalités de cette coopération au moyen d'une convention de partenariat de trois ans 2021-2024 qui prévoit :

- qu'à partir d'un diagnostic établi par la collectivité (ou son prestataire : étude Ecofinance portée par la Communauté de Communes des Lisières de l'Oise) sur la qualité des bases d'imposition, des échanges avec les services de la DDFiP, le périmètre d'intervention de la démarche de vérification sélective est défini de manière concertée.
- que 2 axes d'analyse prioritaires sont retenus suite aux principaux constats effectués : la révision de la catégorie des locaux évaluées en catégorie 7 et 8 et l'élément de confort « chauffage » pour les locaux 3, 4,4M et 5

Le Conseil Municipal:

DECIDE à 16 voix pour, 1 voix contre (Mme Mopty), 1 abstention (M. Pelé)

<u>ARTICLE 1</u>: D'approuver la convention de partenariat entre la Direction départementale des Finances publiques de l'Oise et la commune de Tracy le Mont portant sur la Vérification Sélective des Locaux (VSL) en vue de fiabiliser les valeurs locatives des propriétés bâties et optimiser les bases fiscales, telle qu'annexée à la présente.

ARTICLE 2 : D'autoriser Madame le Maire à signer la dite convention, tous actes et documents s'y rapportant et en assurer l'exécution.

DEBAT OBLIGATOIRE SUR LA PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE DES AGENTS

La participation employeur sur la complémentaire santé existe déjà au sein de la collectivité (participation à hauteur de 50% sur les mutuelles labelisées)

Réflexion à avoir sur une participation également sur la prévoyance des agents.

DIVERS

-Maisons fleuries 2021:

Les prix pour les maisons fleuries ont été remis ce jour à 18h30.

Les lauréats des 1^{er} et 2^{ème} prix étaient présents et ont reçu les félicitations du conseil ainsi que leur présent.

M. Maillet Philippe a également reçu des jolis paniers garnis de la part de la CCLO et de la commune, pour le remercier pour la restauration des panneaux 14/18.

-Restos du cœur:

La collecte des restos du cœur aura lieu le samedi 26 février 2022. Le conseil municipal est chargé d'effectuer la distribution des flyers le week-end du 19 février.

Mesdames Kozan et Brasseur passeront dans les écoles jeudi matin pour diffuser l'information auprès des enseignants.

-Elections 2022:

Les élections présidentielles auront lieu les 10 et 24 avril 2022 et les élections législatives auront lieu les 12 et 19 juin 2022.

Les tableaux pour la tenue des bureaux de vote sont presque complets.

Information importante concernant la localisation des bureaux de vote :

- Bureau 1 : Mairie

- Bureau 2 : Ecole Jean Couvert

-Remerciements:

L'association « Patrimoine de la grande guerre » remercie la municipalité pour la subvention accordée en 2021.

Le Maire remercie l'ensemble du personnel communal, les adjoints et le conseil municipal pour leur engagement durant cette période de crise sanitaire,

ainsi que le personnel du RPI, les adjoints et le conseiller délégué pour leur investissement et leur mobilisation pour le remplacement d'un agent syndical pour l'accompagnement dans le bus et le ménage à l'école du moulin cette semaine.

-Ets Gurdebeke:

Suite à une question de Mme Mopty concernant le dernier incendie, Madame le Maire informe le conseil municipal qu'il y a une surveillance régulière depuis cet incendie, décrit comme mineur par M. Gurdebeke.

Mme le Maire rappelle au conseil municipal et aux habitants qu'il est très important de déclarer en mairie les odeurs venant de la décharge.

Il suffit d'envoyer un mail à la mairie, et ensuite la mairie transférera votre mail à M. Gurdebeke (jacky@gurdebeke.com) mais également à la préfecture.

-Visite salle VDL:

Si les conditions sanitaires le permettent, une porte ouverte sera organisée à la salle VDL le samedi 5 mars matin.

- Chronique 2021:

La chronique 2021 est en cours de finalisation, cependant il manque des photos.

M. Maillet demande au conseil municipal de lui en envoyer.

-Raticide:

Du raticide est disponible en mairie sur RDV.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne souhaitant intervenir, Mme le Maire déclare la séance close à 20h30.

A Tracy le Mont le 3 février 2022 Le Maire, Sylvie VALENTE LE HIR